

Association loi 1901 n° W751167553
SIRET n° 489 085 704 00018
Site internet www.sfemc.fr

PRÉSIDENTS HONORAIRES

Pr Patrick HENRY
Pr André BES
Pr Marie-Germaine BOUSSER
Pr Gilles GERAUD
Dr Michel LANTERI-MINET
Dr Anne DONNET

BUREAU

Président

Dr Christian LUCAS
(CHRU Lille)
christian.lucas@chru-lille.fr

Past-Président

Pr Anne DUCROS
(CHU – Montpellier)
a-ducros@chu-montpellier.fr

Vice-Président

Dr Geneviève DEMARQUAY
(CHU Lyon)
genevieve.demarquay@chu-lyon.fr

Secrétaire Général

Dr Caroline ROOS
(Hôpital Lariboisière - Paris)
caroline.roos@lrh.aphp.fr

Trésorier

Dr Dominique VALADE
(Paris)
docteur.valade@gmail.com

MEMBRES DU CONSEIL

Dr Virginie CORAND
(CHU Bordeaux)
virginie.corand@chu-bordeaux.fr

Dr Solène DE GAALON
(CHU Nantes)
solene.degaalon@chu-nantes.fr

Dr Pierrick GIRAUD
(CHG Annecy)
pgiraud@ch-annecygenevois.fr

Dr Evelyne GUEGAN-MASSARDIER
(CHU Rouen)
evelyne.massardier@chu-rouen.fr

Dr Cédric GOLLION
(CHU Toulouse)
gollion.c@chu-toulouse.fr

Dr Jérôme MAWET
(Hôpital Lariboisière, Paris)
jerome.mawet@aphp.fr

Dr Xavier MOISSET
(CHU Clermont-Ferrand)
xavier.moisset@gmail.com

REFERENT UNIVERSITAIRE

Pr Anne DUCROS
a-ducros@chu-montpellier.fr

Dr VELLA
ANSM

Montpellier le 27/06/2022

Cher Dr Vella,

Suite à la saisie de la SFEMC concernant la publication récente du JAMA sur le risque neurodéveloppemental et autistique lié à la prise de Topiramate pendant la grossesse, voici les positions de la SFEMC sur l'utilisation et la place du topiramate dans la migraine :

- Question 1 : **Chez la femme enceinte**

Nous préconisons une contre-indication absolue du topiramate dans son indication de traitement de fond de la migraine épisodique ou chronique.

- Question 2 : **Chez les enfants de sexe féminin et les femmes en âge de procréer**

Nous préconisons une modification des conditions d'utilisation actuelles du topiramate en prophylaxie de la migraine, à savoir :

- inscription dans le RCP du risque autistique et neurodéveloppemental
- contraception efficace requise pour les femmes en âge de procréer
- formulaire de prescription à l'instar du valproate

- Question 3 : **Concernant les conditions de prescription du topiramate**

Nous préconisons que le traitement par topiramate chez les enfants de sexe féminin et les femmes en âge de procréer soit instauré et surveillé par un neurologue expérimenté dans la prise en charge de la migraine (avec un renouvellement annuel par le neurologue et des renouvellements par les médecins généralistes dans l'intervalle)

Nous allons par ailleurs de notre côté mis en place une communication d'urgence sur notre site et par envoi d'une news-letter aux membres de la SFEMC.

Très cordialement,

Dr Christian Lucas,
Président de la SFEMC

Pr Anne Ducros
Past-présidente de la SFEMC